**PROGRAMME D’ADAPTATION DE DOMICILE (PAD)**

Ce programme, qui est géré par la Société d'habitation du Québec, offre une aide financière aux personnes handicapées pour les aider à payer le coût des travaux nécessaires pour rendre accessible leur logement et l'adapter à leurs besoins. Il y a une liste d'attente pour ce programme.

**Clientèle visée**

Toute personne handicapée limitée dans l'accomplissement de ses activités quotidiennes, sans égard à ses revenus.

**Aide financière**



L'aide financière correspond au coût des travaux reconnus par la Société d'habitation du Québec. La subvention peut atteindre les maximums suivants :

* 16 000 $ pour un ménage propriétaire;
* 8 000 $ pour un ménage locataire d'un logement;
* 4 000 $ pour un ménage locataire d'une chambre.

**Travaux admissibles**

C'est la Société d'habitation du Québec qui détermine l'admissibilité des travaux, et ce, à partir du rapport d'un ergothérapeute. Il est important de noter que le programme ne vise pas à financer indirectement des travaux de rénovation.

**Renseignements additionnels**

On peut s'inscrire en contactant son ergothérapeute ou en communiquant directement avec la Société d'habitation du Québec au 1 800 463-4315. Pour plus de détails, visiter le [site Web de la SHQ](http://www.gatineau.ca/etc/link.asp?t=external&u=http://www.habitation.gouv.qc.ca/).